

LA LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT ET LE CYBERHARCELEMENT

La lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement, priorité de notre ministère, fait l'objet d'une évaluation territoriale et nationale à partir de trois indicateurs précis :

- mesurer l'effectivité de l'engagement des écoles et établissements dans le programme PHARE.
- apporter une réponse positive et décisive à chaque situation.
- s'assurer de la formation de tous les personnels.

Le programme de lutte contre le harcèlement à l'École, « Phare », dote les écoles élémentaires et les établissements scolaires d'un plan de prévention du harcèlement entre élèves. Il se présente sous la forme d'un échéancier d'actions à mettre en place tout au long de l'année scolaire, dont trois temps forts : la journée nationale, le prix Non au harcèlement et le Safer Internet Day. Les personnels impliqués dans le programme s'appuient sur une plateforme digitale sur laquelle de nombreuses ressources sont mises à leur disposition.

L'ENGAGEMENT DES EQUIPES DANS LE PROGRAMME PHARE

L'objectif pour l'année scolaire 2024-2025 est que 100% des établissements scolaires de l'académie accède au niveau 1 de labellisation en remplissant les conditions suivantes : équipe ressource de 5 personnes minimum nommée, participation à la journée NAH, information aux parents et une équipe de 10 élèves ambassadeurs minimum.

De nombreux projets sont réalisés mais tous ne sont pas renseignés sur la plateforme, ce qui empêche une évaluation précise des actions menées.

Le pôle académique harcèlement a été renforcé par le recrutement d'un chargé de mission, en poste depuis le 2 septembre 2024, qui accompagne les équipes notamment pour le déploiement du programme pHARE.

La journée nationale de lutte contre le harcèlement

La participation à la journée nationale, temps fort du programme pHARE est devenue obligatoire pour atteindre le niveau 1 de labellisation. L'académie de la Guadeloupe encourage et tient à valoriser l'implication ainsi que la qualité du travail fourni par l'ensemble des équipes. Elles ont fait preuve de créativité et développé des pratiques innovantes : escape game, intervention de partenaires, activités artistiques et culturelles, débats, flash mob, visionnage de vidéos, concours d'affiches ...

Lors de la journée NAH ou dans les jours qui ont suivi, le questionnaire d'auto-évaluation, baromètre sur le harcèlement a été adressé à tous les élèves des écoles du CE2 au CM2, des collèges et des lycées. L'objectif est de mieux détecter les situations de harcèlement au sein des établissements, d'éviter l'installation de situations de harcèlement entre élèves et favoriser l'engagement de tous dans la lutte contre le harcèlement. Un échantillon de 4 établissements a été désigné pour une remontée au niveau national des grilles collectées.

Le prix Non au harcèlement

Destiné aux élèves du CP au baccalauréat, le concours consiste en la production d'un support de communication (affiche ou vidéo), sous la conduite des équipes pédagogiques et éducatives, en articulation avec le plan de prévention du harcèlement de leur école ou de leur établissement. Le prix récompense les projets collectifs qui dénoncent le harcèlement en milieu scolaire et proposent des solutions pour lutter contre ce phénomène, dans le respect des valeurs de la République. Les inscriptions ont débuté **et la date limite d'envoi des productions est fixée au 31 janvier 2025**. Le règlement et les modalités d'inscription sont consultables sur Eduscol :

<https://eduscol.education.fr/document/44455/download>

Pour participer, la production des élèves doit être transmise aux responsables harcèlement de leur académie via le portail [« Démarches simplifiées »](#).

Le Safer Internet Day

Rendez-vous annuel de sensibilisation aux usages du numérique à destination des jeunes, des familles et de la communauté éducative. L'objectif est d'encourager les comportements responsables et positifs en ligne. La 22e édition se déroulera le mardi 11 février 2025 et tout au long des mois de février et mars.



Des numéros de prévention, pour faciliter les orientations et les prises en charge rapides face à des situations de souffrance, sont mis à disposition :

- Le 3114 : numéro vert de prévention suicide (le 15 numéro à privilégier dans une situation d'urgence)
- Le 119 : Enfance maltraitée
- Le 3018 : Prévention et lutte contre le harcèlement et le cyber harcèlement
- Une adresse mail : nonauharcèlement@ac-guadeloupe.fr
- Le 114 réservé aux personnes sourdes, aveugles, malentendantes et aphasiques ou via l'application "Urgence 114"

LE TRAITEMENT DES SITUATIONS

A la date du 21 novembre 2024, l'académie a enregistré 62 signalements, dont 44 faits établissement.
100% des situations de harcèlement sont prises en charge dans un délai de 48 heures.
Toutes les situations sont traitées avec une traçabilité assurée via le tableau de bord et l'application stop harcèlement.
Un point hebdomadaire sur les saisines est effectué en réunion du Carré Régalien.

LA FORMATION DES PERSONNELS

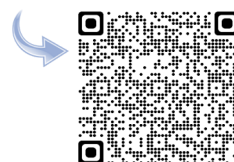
Cette année sont prévues trois sessions de formation à l'attention des personnels ressources harcèlement, deux séances de supervision sur la méthode de préoccupation partagée et des formations d'initiative locale.
Un parcours Magistère est disponible en auto-formation. Les personnels formés reçoivent un badge attestant de leur participation.
Il constitue la première étape du module de formation de tous les personnels à la lutte contre le harcèlement.
<https://magistere.education.fr/dgesco/course/view.php?id=2875>
Il sera complété par un second temps de formation en présentiel.
Plus d'informations sur la page internet académique dédiée à la [lutte contre le harcèlement](#).

Bilan des demandes de protections fonctionnelles de septembre à octobre 2024

2 demandes de protections fonctionnelles

- Aucune s'agissant de personnels du 1^{er} degré
- 2 demandes émanent de personnels du 2nd degré
- Aucune s'agissant de personnels ATSS

Se renseigner au sujet de la protection fonctionnelle



Bilan des 4 domaines du Carré régalien sur la période de septembre à octobre 2024



ATTEINTES AUX VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

7 situations ont été signalées.



RADICALISATION

Pas de situation constatée.

361 FAITS SAISIS

à partir de l'application
Faits établissements, la plateforme 3018, NAH et autres canaux

Attention !

Un même fait peut être qualifié sur plusieurs piliers du Carré régalien



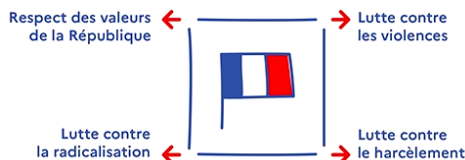
HARCÈLEMENT

48 situations ont été signalées.



VIOLENCES

306 faits de violences ont été signalés, dont 178 dans le 1^{er} degré et 128 dans le 2nd degré.



Dans chacun de ces domaines, une équipe dédiée assure un suivi attentif des signalements et apporte une réponse rapide à toute amorce de conflit.

>>> Pour saisir l'équipe du carré régalien : carre-regalien@ac-guadeloupe.fr


**RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Directrice de publication : Christine GANGLOFF-ZIEGLER, Rectrice de région académique
Directrice de rédaction : Kwakay BRIDE, Directrice de cabinet de la rectrice, coordonnatrice du Carré régalien
Comité de rédaction : Valérie ARICIQUE, Conseillère Technique service social, Gladys TAUPE, Responsable académique harcèlement scolaire, Olivier BROUTIN, IA-IPR Histoire-Géographie - Équipe académique Valeurs de la République, Nayanka SALONDY, Assistante de communication, Mariette DINO, Responsable du pôle administration générale SEIDN, Dominique POULLET, Conseillère Technique Établissements et Vie Scolaire, Gwladys RICHARD, Conseillère Technique Sécurité - Responsable des EMS, Yannick MARSIN, Cheffe de la Direction des Affaires Juridiques.
Maquette : Service communication **Création identité graphique** : webdesigner DSI

En savoir plus > [Carré régalien](#) | [Région académique Guadeloupe \(ac-guadeloupe.fr\)](#)

Suivez l'actualité de la région académique

 [@AcGuadeloupe](#)  [@AcGuadeloupe](#)

